

PROTOCOLE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE DE LA CHÂTELAINE ET DE LA PLACE-DE-L'ÉVEIL ET AU SERVICE DE GARDE (LIP, art. 13)

Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées et ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence : manifestation de force (verbale, écrite, sociale, physique, électronique) exercée intentionnellement contre une personne et ayant pour effet de blesser, de léser ou d'opprimer quelqu'un.

INFRACTION	AUTEUR	CIBLE
DÉNONCIATION	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, sensibiliser versus intimidation, explication du protocole et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récurrence, démarche de résolution de problèmes (Titulaire/éducatrice service de garde ou T.E.S ou direction) <ul style="list-style-type: none"> • Réparation* (Titulaire/éducatrice service de garde ou T.E.S.). • Manquement majeur (à évaluer en concertation avec la direction). • Suivi ponctuel (si besoin). ↪ Informer les parents par téléphone (Titulaire/éducatrice service de garde ou T.E.S). ↪ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S). 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, sensibiliser versus l'intimidation, explication du protocole et des démarches à venir démarche de résolution de problèmes (Titulaire/éducatrice service de garde ou T.E.S). <ul style="list-style-type: none"> • Suivi ponctuel (si besoin). ↪ Informer les parents par téléphone (Titulaire ou responsable service de garde). ↪ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S).
1^{re} RÉCIDIVE ○ Intimidation ○ Violence	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées et démarche de résolution de problèmes (T.E.S/éducatrice service de garde en collaboration avec le titulaire). <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'engagement (T.E.S ou responsable service de garde). • Réparation *(T.E.S ou responsable service de garde). • Manquement majeur (en concertation avec la direction). • Retrait, suspension à l'interne (nombre de période à déterminer). • Suivi ponctuel (T.E.S. ou responsable service de garde). ↪ Informer les parents par téléphone (Direction). ↪ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S). 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation, l'informer des démarches à venir. <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problème (T.E.S / éducatrice service de garde en collaboration avec le titulaire). • Suivi ponctuel (T.E.S. ou responsable service de garde). ↪ Informer les parents par téléphone (Direction). ↪ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S).
2^e RÉCIDIVE ○ Intimidation ○ Violence	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées et démarche de résolution de problèmes, retour sur la fiche d'engagement et modification si nécessaire(T.E.S). <ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier/fréquent avec T.E.S ou responsable service de garde. • Réparation* (T.E.S ou responsable service de garde). • Manquement majeur (en concertation avec la direction). • Suspension à l'interne ou à l'externe avec travail à faire en lien avec l'intimidation. À remettre en totalité à sa réintégration. ↪ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction pour faire un plan d'action conditionnelle à sa réintégration. ↪ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S). 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, suivi régulier pour adapter ses stratégies pour faire face à l'intimidation. <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problèmes (T.E.S ou responsable service de garde). ↪ Plan de protection (Équipe multidisciplinaire). ↪ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction. ↪ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S).

PROTOCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDTION

INFRACTION	AUTEUR	CIBLE
<p>3^e RÉCIDIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intimidation ○ Violence 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées et démarche de résolution de problèmes, retour sur la fiche d'engagement et modification si nécessaire (T.E.S ou responsable service de garde). <ul style="list-style-type: none"> • Réparation* (T.E.S ou responsable service de garde). • Intervention par le policier éducateur (si possible). • Manquement majeur en (concertation avec la direction). ↗ Interdiction de contacts avec la ou les Cibles pour une durée déterminée. ↗ Rencontre de concertation équipe multi pour évaluer la situation. ↗ Suspension à l'externe avec travail à faire en lien avec l'intimidation. À remettre en totalité à sa réintégration. ↗ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction pour établir les conditions de son retour. 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Rencontre avec l'élève : <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problèmes (T.E.S ou responsable service de garde). • Poursuite du suivi régulier. ↗ Référence à une aide externe. ↗ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction.
<p>4^e RÉCIDIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intimidation ○ Violence 	<p>Mesures particulières à déterminer selon le cas. Il est recommandé aux parents de faire une plainte officielle aux policiers si la situation le permet.</p>	
<p>TÉMOINS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Rencontre avec l'élève ou les élèves : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'évènement. • Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions. • Sensibiliser versus l'intimidation. • Faire la différence entre dénoncer et rapporter. • Conscientiser sur leur pouvoir d'intervention et les inviter à intervenir et à adopter les comportements de protection. Valoriser toutes interventions. • Explication du protocole si nécessaire. <p>(Titulaire/éducatrice service de garde ou T.E.S ou direction).</p>	
<p>☆ Réparation : Prendre en compte, l'ensemble du contexte avant d'entreprendre une rencontre entre la Cible et l'Auteur.</p>		
<p>☆ Ces étapes peuvent être modifiées selon la gravité des gestes posés à l'intérieur d'une année scolaire.</p>		